

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 17 MAI 2011

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

Du 17 MAI 2011

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2011/1617	17/05/2011	Modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA-ORSA)	1



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTRIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION « DEVELOPPEMENT TERRITORIAL »

ARRETE N° 2011/1617

Modifiant la composition du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA-ORSA)



Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite ;

- VU** le décret n°2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont et notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2303-bis du 6 juin 2008 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n°2009/108 du 15 janvier 2009, n°2009/1138 du 30 mars 2009, n°2009/2375 du 23 juin 2009, n°2009/4249 bis du 4 novembre 2009, n°2010/5206 du 20 mai 2010, n°2010/5833 du 12 juillet 2010, n°2010/6514 du 8 septembre 2010 et n°2010/7084 du 14 octobre 2010 modifiant la composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont ;
- VU** la délibération du Conseil Général du Val-de-Marne n°2011-3 du 8 avril 2011 relatif à la représentation du Conseil Général au sein des commissions réglementaires et des organismes extérieurs ;
- Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Val de Marne,

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral N° 2008/2303-bis du 6 juin 2008 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine Amont est modifié comme suit :

2° Dix huit membres représentant les collectivités territoriales :

b) Trois représentants du département du Val-de-Marne :

M. Laurent GARNIER
M. Luc CARVOUNAS
M. Bruno TRAN

Article 2 : Les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Val de Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne et dont copie sera adressée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Fait à Créteil, le 17 mai 2011

Le Préfet du Val de Marne

Pierre DARTOUT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD